

L'examen médical devient de plus en plus en plus sérieux au moins à Québec. " D'après le rapport de M. Bryce (page 120) 1,422 immigrants furent détenus à l'hôpital de Québec durant l'année fiscale 1904-1905. Durant l'année fiscale 1906-1907, 523 immigrants seulement furent détenus à l'hôpital de Québec. L'examen dans les ports européens est plus sérieux et nous en bénéficions. Aux Etats-Unis on impose une pénalité de \$100 aux compagnies de navigation qui transportent volontairement ou sans inspection suffisante des personnes atteintes de tuberculose, d'épilepsie, de maladies contagieuses quand elles prennent place sur le navire." Il est quelquefois très difficile de se rendre compte parfaitement de l'état physique, mental et moral d'un immigrant lors de l'examen. Nous pouvons renvoyer les immigrants non recommandables.

Et puis le choix des immigrants ne peut se faire d'une façon judicieuse sans le secours d'une inspection médicale rigoureuse. Qu'est-ce que nous faisons sous ce rapport ? Le docteur J. D. Pagé, a pris charge de l'hôpital des immigrants à Québec en 1904. Avant cette date, il n'y avait pas de système scientifique d'inspection médicale. Bien que deux médecins fussent préposés à l'inspection, le Gouvernement n'avait pas de maison de détention pour les immigrants malades ou sujets à l'observation. Depuis, reconnaissant la nécessité d'une organisation médicale effective, on a ajouté aux fonctions de médecin de l'hôpital, l'office de médecin en chef du port de Québec. Le docteur Pagé a organisé sérieusement le service d'inspection médicale à Québec. Je suis en position d'affirmer que le bureau d'inspection médicale des immigrants à Québec, n'est pas inférieur à ceux que nous pouvons visiter dans les ports américains. Notre loi concernant les immigrants dit : " Il n'est permis de débarquer en Canada à nul immigrant qui est faible d'esprit, épileptique, dément." Ceux qui ont de l'expérience dans la pratique médicale savent combien il est quelquefois difficile de faire le diagnostic de l'épilepsie. Certains individus, conservant toute leur intelligence, ont rarement des crises épileptiques. On sait aussi combien il est difficile de reconnaître la tuberculose lors de sa première période. Le médecin est obligé de faire une auscultation prolongée et répétée, souvent il est obligé de recourir à plusieurs examens bactériologiques. Au sujet de l'aliénation mentale et de la criminalité, les hommes versés dans la science légale savent combien il est difficile dans un procès criminel de faire le diagnostic de l'état mental d'un accusé.